

<b>SÉANCE ORDINAIRE DU</b> <b>12 avril 2021</b>
--

À une séance ORDINAIRE du Conseil, tenue le 12 avril 2021 à 19 h 30 à huis clos et enregistrée tel que l'exige l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux en lien avec la pandémie au coronavirus et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 - Madame Josée St-Pierre  
 District No 2 - Madame Anabel Vachon  
 District No 3 - Monsieur Pascal Lessard  
 District No 4 - Monsieur Alain Laflamme  
 District No 5 - Monsieur Marco Bernard  
 District No 6 - Madame Émilie Roberge

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur François Baril, maire.

Madame Manon Vachon assiste également à cette séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur François Baril, ouvre la séance à 19 h 30 avec un mot de bienvenue.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur François Baril fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des séances suivantes :
  - 3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 1<sup>er</sup> mars 2021
  - 3.2 SÉANCE SPÉCIALE du 23 mars 2021
4. Dossiers en cours
  - 4.1 Suivi des dossiers en cours
5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES
  - 5.1 Comptes à payer - Mars 2021
  - 5.2 Résolutions - Décentralisation des soins de santé
    - 5.2.1 Résolution - Décentralisation des soins de santé
    - 5.2.2 Résolution soins de santé - CLSC local
  - 5.3 Résolution - Redistribution des redevances à l'élimination
  - 5.4 Résolution d'appui - projet Innergex
  - 5.5 Résolution d'appui - Unis pour la faune
  - 5.6 Marche en groupe 4<sup>e</sup> édition - 11 septembre 2021
  - 5.7 Ajout d'un caisson mélamine cuisinette de l'Hôtel de ville

- 5.8 Informatique (mise à jour) - Portables des élus
- 5.9 Entente intermunicipale - Services en communication
- 5.10 Dossier démolition 803-811 10<sup>e</sup> avenue Nord - suivi offre de Daniel Rodrigue
- 6. CORRESPONDANCE
- 7. LOISIRS ET CULTURE
- 8. TRAVAUX PUBLICS
  - 8.1 Offre de services EchoTech - Mesure accumulation des boues
- 9. URBANISME
  - 9.1 Demande à la CPTAQ - Dossier Michel Vachon, Gilles Grenier et Rénaud Drouin
  - 9.2 Dérogation mineure DM-2021-01 - Gaétan Vachon
  - 9.3 Adoption règlement 2021-224 - Tarification fermeture valves à eau
  - 9.4 Résolution - Modification schéma d'aménagement
- 10. INCENDIE
- 11. PROCHAINE SÉANCE
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Marco Bernard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

**21-04-7848**

**ADOPTÉ**

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES SUIVANTES**

**3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 1<sup>er</sup> mars 2021**

La lecture du procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 1<sup>er</sup> mars 2021 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Aucune omission ou erreur n'est constatée, il est donc proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 1<sup>er</sup> mars 2021.

**21-04-7849**

**ADOPTÉ**

**3.2 SÉANCE SPÉCIALE du 23 mars 2021**

La lecture du procès-verbal de la séance SPÉCIALE du 23 mars 2021 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Aucune omission ou erreur n'est constatée, il est donc proposé par madame Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des

conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance SPÉCIALE du 23 mars 2021.

21-04-7850

ADOPTÉ

4. **DOSSIERS EN COURS**

**Mme Josée St-Pierre** nous entretient sur :

- Bibliothèque ouverte dans le respect des mesures sanitaires

**Mme Anabel Vachon** nous informe sur :

- Rien de spécial

**M. Alain Laflamme** nous parle de :

- Rencontre Régie intermunicipale :
  - La vente terrains va très bien
  - États financiers de la Régie furent déposés
  - Nouvelle caserne (suivi)

**M. Marco Bernard** nous fait un suivi :

- Incendie : 2 appels dont 1 sauvetage avec motoneige
- Rencontre CCU dossier Gaétan Vachon

**M. Pascal Lessard** nous parle de :

- Des plants d'arbres seront distribués
- Aréna : nous avons des réservations pour la prochaine saison (Montagnards)
- Rencontre MTQ affiche parc industriel

**Mme Émilie Roberge** nous parle de :

- Rencontre CCU
- Rencontre Comité de gestion
- Entrevues Ressources humaines direction des loisirs
- Rencontre Commission municipale

Au niveau des Travaux publics :

- changement des pneus
- pose d'asphalte froide
- travaux eau potable
- travaux sur les équipement et la machinerie

**M. François Baril** a assisté aux rencontres suivantes par visioconférence :

- Rencontre SDE
- Conseil des Maires
- Comité de gestion
- Table développement communautés
- Commission municipale
- Comité Ressources humaines : entrevues direction loisirs

## **5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

### **5.1 Comptes à payer - mars 2021**

CONSIDÉRANT QUE des listes de comptes et de dépenses, datées du mois de mars 2021 ont été préparées;

CONSIDÉRANT QUE ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée;

CONSIDÉRANT QUE des explications ont été données sur les divers comptes à payer;

Il est proposé par monsieur Marco Bernard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver un montant de 312 376.77 \$ incluant le paiement des comptes à payer et paiements directs du mois de mars 2021 au montant de 261 285.44 \$, et un montant de 51 091.33 \$ pour les prélèvements de salaires de mars 2021.

Le rapport budgétaire au 31 mars 2021 est déposé aux membres du conseil.

**21-04-7851**

**ADOPTÉ**

### **5.2 Résolutions - Décentralisation des soins de santé**

*M. François Baril déclare son intérêt et quitte la séance à 19 h 46.*

#### **5.2.1 Résolution - Décentralisation des soins de santé**

CONSIDÉRANT que la centralisation de nos soins de santé a rendu notre système rigide et lent;

CONSIDÉRANT que les effets de la centralisation se font sentir sur l'accessibilité aux soins de santé de proximité et locaux;

CONSIDÉRANT que nous sommes témoins des conséquences de la centralisation dans notre MRC;

CONSIDÉRANT que 750 médecins de toutes les régions du Québec se sont mobilisés pour demander la décentralisation de notre système de santé;

CONSIDÉRANT que toutes ces démarches visent à établir les bases d'une gouvernance locale solide et efficiente qui va donner accès en région à l'ensemble des soins médicaux de base sans aucune discrimination;

CONSIDÉRANT que ces 750 médecins ont émis 4 recommandations peu coûteuses, simples et rapides à mettre en place qui ont été transmises au Ministre de la Santé et des services sociaux cet été, soit :

- Le rétablissement d'un poste d'administrateur décisionnel local pour chaque centre hospitalier de soins;
- Le rétablissement d'un poste décisionnel de Directeur des Services Professionnels (DSP) local pour chaque centre hospitalier;
- Le rétablissement d'un Conseil des Médecins, Dentistes et Pharmaciens (CMDP) local pour chaque centre hospitalier;
- Le rétablissement d'une Table des chefs locale réunissant tous les chefs de département d'un centre hospitalier;

CONSIDÉRANT que la gestion de la crise sanitaire nécessite une flexibilité et une réactivité qui manque à notre système de santé centralisé;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marco Bernard et résolu unanimement :

D'appuyer les 4 recommandations émises par le Regroupement québécois des médecins pour la décentralisation des soins de santé.

De demander au gouvernement d'étudier sérieusement les recommandations du Regroupement et d'y faire suite.

21-04-7852

ADOPTÉ

### 5.2.2 Résolution soins de santé - CLSC local

Considérant les services qui étaient offerts au CLSC local;

Considérant que plusieurs citoyens ont informé le conseil municipal à l'effet qu'il y a eu une baisse des services offerts par notre CLSC;

Considérant qu'il est primordial pour le Conseil municipal d'East Broughton que la population ait accès à des services de proximité qui sont essentiels pour toute génération;

En conséquence il est proposé par madame Josée St-Pierre et résolu de demander au ministre de la santé et des services sociaux le maintien de tous les services dont les prises de sang, les services courants et les services médicaux et gynécologiques qui existent depuis plusieurs années au CLSC d'East Broughton.

21-04-7853

ADOPTÉ

*M. François Baril réintègre la séance à 19 h 50.*

### 5.3 Résolution - Redistribution des redevances à l'élimination

Attendu que les municipalités reçoivent annuellement du financement provenant du Programme de redistribution des redevances à l'élimination pour mettre en œuvre leur Plan de Gestion des Matières Résiduelles (PGMR);

Attendu que le 3 juillet 2020, le MELCC a dévoilé la nouvelle stratégie de valorisation de la matière organique qui encadre les objectifs, les obligations réglementaires et les programmes de financement en lien avec les options de traitement de la matière organique, notamment la révision du Programme de redistribution des redevances à l'élimination;

Attendu qu'actuellement, la redistribution des redevances à l'élimination est effectuée en fonction de la performance environnementale (kg de matière éliminée/habitant/année), mais également en fonction du critère de la gestion de la matière organique dans un ratio de 40/60 en 2020;

Attendu que les précisions sur les modalités d'application de ces critères n'ont pas été communiquées de façon claire aux municipalités par le MELCC, notamment le moment où la performance territoriale pour le critère de gestion de la matière organique viserait la totalité de la redistribution de la redevance;

Attendu que cette redistribution représente un financement d'environ 425 000 \$ annuellement et que l'impact budgétaire d'une modification au programme de redistribution doit pouvoir être planifié adéquatement;

En conséquence, il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité ce qui suit, à savoir:

Que le Conseil de la municipalité d'East Broughton demande au MELCC de clarifier tous les mécanismes de financement relatifs aux versements des redevances selon un échéancier de 5 ans et ce, avant l'adoption des budgets 2021;

Que le Conseil de la municipalité d'East Broughton maintient que le critère de performance environnementale mesurée en kg/habitant/année représente un mécanisme pertinent pour allouer le financement de la redistribution de la redevance;

Que cette résolution soit expédiée à :

- M. Benoît Charrette, Député de Deux-Montagnes et ministre de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques;
- Mme Isabelle Lecours, Députée de Lotbinière-Frontenac;

- M. François Jacques, Député de Mégantic;
- M. Samuel Poulin, Député de Beauce-Sud;
- M. Jacques Demers, Président de la FQM;
- Mme Suzanne Roy, Présidente de l'UMQ;
- Mme Sonia Gagné, Présidente de RECYC-QUÉBEC.

21-04-7854

ADOPTÉ

#### 5.4 Résolution d'appui - projet Innergex

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante travaille actuellement sur un projet de parc solaire avec la société INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC sur ses terrains situés sur le territoire de la municipalité de Tring-Jonction;

CONSIDÉRANT QU'une offre d'achat a été signée entre la Régie intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante et INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC. quant à la vente des terrains connus et désignés comme étant les lots 4 375 525, 4 932 667, 5 082 629 et 5 082 631 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce;

CONSIDÉRANT QU'Innergex possède des données de mesures de captation solaire sur les terrains visés qui confirment le potentiel solaire à cet endroit;

CONSIDÉRANT QU'Innergex a fait réaliser une caractérisation du sol des terrains visés par la vente, dont la présence potentielle de milieux humides, confirmant la possibilité de réaliser le projet;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a été soumis au conseil des maires de la MRC Robert-Cliche afin d'obtenir leur appui et d'en faire un projet régional au niveau de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet de parc solaire mise sur de l'énergie renouvelable qui permettra de dynamiser le secteur économique la région, et ce, tant par les retombées économiques que générera ce projet durant sa construction que durant son exploitation;

CONSIDÉRANT QUE le projet du parc solaire d'Innergex permettrait à la MRC de diversifier ses sources de revenus en affectant les profits qui lui seront versés à la réalisation de projets régionaux;

CONSIDÉRANT QUE l'énergie solaire offre une opportunité unique pour revaloriser des terrains inutilisés et en faire des leviers de développement communautaire;

CONSIDÉRANT QUE l'expertise du secteur privé québécois est éprouvée dans le développement de parcs solaires au Canada et à l'étranger;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Laflamme et

résolu unanimement :

QUE le conseil de la municipalité d'East Broughton donne son appui à la réalisation du parc solaire d'Innergex sur les terrains appartenant à la Régie intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante et situés sur le territoire de la municipalité de Tring-Jonction.

QUE le conseil municipal d'East Broughton requière au gouvernement du Québec de demander Hydro-Québec à considérer des appels d'offres récurrents pour le développement solaire afin de :

- Consolider et faire croître les chaînes de valeur et industrielle solaire;
- Obtenir une énergie verte et abordable en développant un programme communautaire;
- Profiter des avantages du solaire pour son réseau;

QUE le conseil municipal fasse parvenir une copie de résolution aux personnes suivantes :

- M. Jonatan Julien, Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles;
- M. Luc Provençal, Député de Beauce-Nord
- M. Samuel Poulin, Député de Beauce-Sud
- Mme Isabelle Lecours, Députée de Lotbinière-Frontenac
- M. Jonathan V. Bolduc, Préfet de la MRC Robert-Cliche
- M. Gaétan Vachon, Préfet de la MRC Nouvelle-Beauce
- M. Paul Vachon, Préfet de la MRC des Appalaches

21-04-7855

ADOPTÉ

### 5.5 Résolution d'appui - Unis pour la faune

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'East Broughton désire appuyer l'organisme Unis pour la faune;

CONSIDÉRANT QU'au Québec le dynamisme et la qualité des cheptels de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle ;

CONSIDÉRANT QUE certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie ;

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170 000 en 2007 à 130 000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les

régions du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (RTLB);

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Marco Bernard et résolu :

QUE la municipalité d'East Broughton appuie l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTLB) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

Qu'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoires qu'ils soient agroforestiers ou forestiers et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé.

QUE l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

*Madame Émilie Roberge demande le vote car selon elle, il ne s'agit pas d'une responsabilité municipale, East Broughton n'a donc pas à se positionner à cet effet.*

*Tous les conseillers présents sont en accord avec la résolution sauf madame Émilie Roberge qui s'abstient donc de voter.*

21-04-7856

ADOPTÉ

**5.6 Marche en groupe 4<sup>e</sup> édition - 11 septembre 2021**

Considérant que la marche annuelle sur le Chemin St-Jacques se terminerait à East Broughton en 2021;

Considérant que le Conseil municipal a l'intérêt pour accueillir les marcheurs sur son territoire;

Considérant que le Conseil évaluera ultérieurement le budget consacré à cet événement;

Considérant que les consignes sanitaires peuvent influencer la participation;

En conséquence, il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu de mandater le conseiller Alain Laflamme comme responsable de cet événement et faire le lien avec les organisateurs.

21-04-7857

ADOPTÉ

**5.7 Ajout d'un caisson mélamine cuisinette de l'Hôtel de ville**

Considérant l'espace restreint de la cuisinette de l'hôtel de ville;

Considérant qu'un caisson pourrait être ajouté dans la garde-robe pour maximiser l'espace;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Laflamme et résolu d'accepter la soumission d'ébénisterie Harold Vachon au montant de 470 \$ + taxes pour l'ajout d'un caisson.

21-04-7858

ADOPTÉ

**5.8 Informatique (mise à jour) - Portables des élus**

Considérant les soumissions reçues de Kingsville informatique, MacDonald informatique et Cyber3D pour le remplacement des portables des élus;

Considérant que toutes les soumissions furent évaluées selon les besoins de la Municipalité, il est proposé par madame Anabel Vachon et résolu d'accepter la soumission de Cyber3D pour l'achat d'un ordinateur portable au coût de 1281.98 \$ + taxes.

21-04-7859

ADOPTÉ

**5.9 Entente intermunicipale - Services en communication**

Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu d'autoriser

le maire et la directrice générale à signer l'entente intermunicipale pour le partage d'une ressource en communication dans le cadre du programme de soutien à la coopération municipale.

21-04-7860

ADOPTÉ

#### 5.10 Dossier démolition 803-811 10<sup>e</sup> avenue Nord

Considérant les discussions dans le dossier du 803-811, 10<sup>e</sup> Avenue Nord, il est proposé par monsieur Alain Laflamme et résolu d'autoriser la directrice générale et le directeur des travaux publics, en collaboration avec les conseillers Pascal Lessard et Marco Bernard à planifier une rencontre avec différents intervenants pour établir les modalités d'une entente concernant diverses infrastructures.

21-04-7861

ADOPTÉ

#### 6. CORRESPONDANCE

**Monsieur François Baril donne une description sommaire de la correspondance reçue au cours du dernier mois.**

Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation nous avise du dépôt d'une somme de 37 030 \$ comme aide financière dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

Moisson Beauce nous a fait parvenir sa demande de don annuelle 2021. Le Défi Vélo David Nadeau nous envoie une demande de commandite.

Une réponse sera donnée lors de la prochaine assemblée pour toutes les demandes d'aide financière. Une lettre sera envoyée à cet effet pour informer ces organisations.

Un citoyen nous demande une confirmation écrite attestant qu'il a l'autorisation de la Municipalité de conserver sur son terrain une remorque sur roues servant à entreposer de l'inventaire pour ses activités acéricoles.

La Mutuelle des municipalités du Québec informe les municipalités qu'une ristourne de 2 000 000 \$ sera distribuée parmi les municipalités titulaires d'un contrat d'assurance au 1<sup>er</sup> janvier 2017 auprès de la MMQ. La Municipalité d'East Broughton est titulaire depuis peu d'un contrat d'assurance auprès de la MMQ et sera en droit de recevoir dans les années à venir une part des surplus éventuels.

*Monsieur Pascal Lessard et madame Anabel Vachon éprouvent des problèmes de connexion internet. Ils quittent momentanément à quelques reprises durant la séance.*

Les propriétaires du 233 rue Beaudoin nous informent d'un refoulement d'égouts survenu à leur propriété le 26 mars

dernier.

Cette correspondance sera acheminée à notre assureur pour un suivi.

Le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs organise encore cette année des activités dans le cadre du mois de l'arbre en mai. La Municipalité d'East Broughton participera en distribuant des arbres gratuitement. Une publicité sera diffusée à cet effet.

*Madame Anabel Vachon réintègre la séance.*

Recyc-Québec lance un nouveau programme d'aide financière afin d'optimiser le réseau des écocentres québécois. Le programme comporte deux volets dont le premier pour le soutien à l'implantation d'un nouvel écocentre.

Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation nous a fait parvenir une lettre de remerciements à l'intention des employés municipaux, directeurs et directrices généraux pour les efforts déployés depuis le début de la pandémie de COVID-19.

Le rapport de l'audit portant sur l'information aux citoyens relative à la taxation a été transmis à la Municipalité d'East Broughton. Il est proposé par monsieur Alain Laflamme et résolu d'accepter le dépôt du rapport produit par la Commission municipale sur l'information aux citoyens relative à la taxation.

21-04-7862

ADOPTÉ

**7. LOISIRS ET CULTURE**

**8. TRAVAUX PUBLICS**

**8.1 Offre de services EchoTech - Mesure accumulation des boues**

Attendu le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU);

Attendu la soumission reçue de EchoTech;

En conséquence, il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu d'accepter la soumission d'EchoTech pour la mesure d'accumulation des boues dans les étangs no 1, 2 et 3 pour un montant total forfaitaire de 1 720,00 \$ plus taxes.

21-04-7863

ADOPTÉ

*Monsieur Pascal Lessard réintègre la séance.*

**9. URBANISME**

### **9.1 Demande à la CPTAQ - Dossier Michel Vachon, Gilles Grenier et Rénald Drouin**

Attendu que messieurs Michel Vachon, Gilles Grenier et Rénald Drouin sont propriétaires du lot 5 969 684 d'une superficie de 12,49 hectares;

Attendu que ce lot est situé en zone agricole et que l'utilisation non agricole de cette terre requiert l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Attendu que les demandeurs désirent utiliser une partie de ce lot à des fins autres qu'agricoles, soit en annexer une partie au lot 5 627 837 situé en zone urbaine de la Municipalité d'East Broughton;

Attendu que la superficie visée par cette demande est de 0.225 hectares;

Attendu que la superficie visée par cette demande servira à un développement domiciliaire;

Attendu que la Loi stipule que toute demande à la Commission doit être accompagnée d'une recommandation de la municipalité concernée sous forme de résolution motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi;

Attendu que le site visé est de faible superficie;

Attendu qu'il s'agit d'un moindre impact pour l'agriculture;

Attendu que l'autorisation recherchée n'apportera aucune contrainte nouvelle pour les activités agricoles et les possibilités d'utilisation du lot à des fins agricoles, n'affectera d'aucune façon le potentiel agricole du lot visé et des lots voisins et n'aura aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol du milieu;

Attendu que cette demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

En conséquence il est proposé par monsieur Marco Bernard et résolu à l'unanimité que la municipalité d'East Broughton appuie la demande présentée par messieurs Michel Vachon, Gilles Grenier et Rénald Drouin auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et visant à obtenir l'autorisation d'utiliser à des fins autres que l'agriculture, une partie du lot 5 969 684 et l'annexer au lot 5 627 837 situé en zone urbaine de la Municipalité d'East Broughton.

**21-04-7864**

**ADOPTÉ**

### **9.2 Dérogation mineure DM-2021-01 - Gaétan Vachon**

Attendu que M. Vachon demande une dérogation pour la hauteur des murs; 12' au lieu de 10' et la superficie; 104,18 m<sup>2</sup> au lieu du

100 m2, règlementaires.

Attendu que le CCU recommande l'acceptation des dérogations pour la hauteur ainsi que pour la superficie et que le demandeur soit informé (inscrit sur le permis) que son garage ne devra jamais servir à des fins commerciales car il est situé dans une zone PRIO 2 soit exclusivement résidentielle. Un usage exclusivement personnel est permis.

En conséquence, il est proposé par madame Josée St-Pierre et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation DM-2021-01.

**21-04-7865**

**ADOPTÉ**

**9.3 Adoption du règlement 2021-224 - Tarification fermeture valves à eau**

Attendu l'avis motion donné le 1<sup>er</sup> mars 2021;

Attendu l'importance de connaître les tâches à effectuer en vue d'une bonne planification des travaux publics;

Attendu qu'il arrive régulièrement qu'un citoyen ait besoin de faire fermer l'entrée d'eau à sa résidence;

En conséquence, il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu d'adopter la tarification suivante :

- Si un préavis de 48 heures est donné, aucun coût ne sera chargé lors des heures régulières de travail.
- Sans préavis : un tarif de 50 \$ lors des heures régulières de travail.
- En dehors des heures de travail, le coût sera de 150 \$.

---

**Maire**

---

**Directrice générale et secrétaire-trésorière**

<b>Avis de motion donné le :</b>	<b>1<sup>er</sup> mars 2021</b>
<b>Adopté le :</b>	<b>12 avril 2021</b>
<b>Publication le :</b>	<b>16 avril 2021</b>
<b>Entrée en vigueur :</b>	<b>16 avril 2021</b>

**21-04-7866**

**ADOPTÉ**

**9.4 Résolution - Modification schéma d'aménagement**

Attendu la résolution #21-01-7805;

Attendu que la demande de changement de zonage de Transport R. Fecteau aurait dû être seulement demandée pour que les lots #4 543 655 et #5 337 962.

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Laflamme et résolu d'informer la MRC des Appalaches que la demande de modification au schéma d'aménagement de Transport R. Fecteau inc. ne devrait inclure seulement que les lots #4 543 655 et #5 337 962.

**21-04-7867**

**ADOPTÉ**

10. **INCENDIE**

11. **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance régulière aura lieu le lundi 3 mai à 19 h 30.

12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 20 h 13.

**21-04-7868**

**ADOPTÉ**

---

François Baril, maire

---

Manon Vachon, directrice générale et secr.  
trésorière